

COMMUNE D'ORAINVILLE

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL. SEANCE DU 3 OCTOBRE 2022

Présents : Jordane CHATEAU — Florence DANIELLOT — Hervé DELORME — Thierry IMBERT — Olivier JALLU — Frédéric LEGROS — Alain MALINOWSKI — Jean-Pierre MILLEY — Bruno MODAINE — Gérard RAYMOND — Philippe SEGARD

Absents excusés : Nathalie CHARTOGNE qui a donnée procuration à Mr Thierry IMBERT

La séance est ouverte à 19 h 30 par M. le Maire

Secrétaire de séance : FLORENCE DANIELLOT

Ordre du jour : - Approbation du PV de la réunion précédente.

- Décisions modificatives (abandons des subventions par les associations)

(délibération).

- Subvention Villanelle (délibération)

- Désignation conseiller correspondant incendie et secours

- Reprise de l'impasse des remparts par la commune (délibération).

Monsieur Milley demande un scrutin public.

Monsieur Delon demande une séance à huis clos et un vote à bulletin secret .

Monsieur le Maire suspend la séance et demande le pourquoi d'un scrutin secret et d'une séance à huis clos. Monsieur Delon estime que le sujet fait polémique dans la commune et en donne pour preuve l'importance du nombre de personnes présentes et c'est pour cette raison qu'il demande le huis clos.

Monsieur Raymond demande un vote sur le huis clos.

Monsieur le Maire regrette que la séance ait lieu à huis clos et rappelle que conformément au règlement les habitants n'auraient pas pu intervenir pendant la séance de conseil. La parole leur aurait été donnée une fois la séance levée.

Huit conseillers votent pour le huis clos.

Monsieur le Maire demande à la population de quitter la salle de conseil et rouvre la séance.

Monsieur Delon rappelle que le scrutin secret est demandé sur le sujet « impasse » Mme Lesch acquiesse et souligne que le vote à bulletin secret concerne uniquement la reprise de l'impasse.

Mr le Maire demande un vote pour une délibération modificative concernant la subvention accordée à l'association Félin pour l'autre » l'association « l' Orainvilloise » et une subvention pour l'association « La Villanelle ».

Huit conseillers refusent les décisions modificatives et la subvention à la Villanelle :

Cyril PIERRET

Philippe SEGARD

Hervé DELORME

Frédéric LEGROS

Gérard RAYMOND

Déborah LESCH

Bruno MODAINE

Philippe DELON

Six conseillers et Mr le Maire votent pour :

Jordane CHATEAU

Florence DANIELLOT

Thierry IMBERT (Nathalie CHARTOGNE)

Olivier JALLU

Alain MALINOWSKI

Jean-Pierre MILLEY

Sur la demande du SDIS, un conseiller municipal sera délégué correspondant incendie et secours. Il s'agira de Mr Modaine.

Mr le Maire propose un vote pour la reprise de l'impasse des remparts. (Un débat s'engage sur la validité de la réunion du 29 octobre. Réunion à laquelle n'ont pas participé 8 conseillers. La réunion est considérée comme nulle car l'ordre du jour envoyé pour la réunion du 22 octobre n'a pas été réitéré pour celle du 29.)

Mme Lesch s'interroge sur le fait qu'en 2021 le maire avait reçu Mr Vallez, président de l'association des habitants de l'impasse pour lui signifier que la commune ne pouvait pas réaliser immédiatement les travaux compte tenu de leur importance. Mr le Maire répond que c'est pour cette raison qu'il a fait réaliser une convention qui devait être signée par les parties prenantes afin d'étaler les travaux sur 3 ans.

Monsieur le Maire lit la délibération à prendre :

Mesdames, Messieurs.

Début août, le secrétaire général et sous-préfet m'a invité à le rencontrer suite à une réunion qu'il avait eue précédemment avec Mr Valley, président de l'association pour la défense des propriétaires et résidents de l'impasse des remparts, avec Mr Symphorien, secrétaire et Mme Daniellot, tous habitant l'impasse des remparts. Ces derniers lui ont remis les documents et les photos relatives à l'impasse.

Le secrétaire général souhaite que la commune s'engage à reprendre l'emprise de l'impasse et de l'intégrer à la voirie communales. Il souhaite alors trouver une solution afin de faire avancer ce dossier. La préfecture fera alors tout ce qui lui sera possible afin que nous obtenions des subventions, à plusieurs niveaux.

Je lui ai remis la convention rédigée l'année dernière. Le bureau de contrôle de la légalité l'a transmise à la DDT pour étude. Je ferai moi-même tout ce qui me sera possible pour que notre commune reprenne l'impasse des remparts.

Cette reprise figurait dans notre programme. Je n'y ai pas dérogé le 21 janvier 2021 lorsque j'ai présenté sa reprise en conseil municipal. Malheureusement je n'ai pas été suivi par mes colistiers.

Les habitants de l'impasse paient des impôts depuis plus de 20 ans à Orainville, de ce fait ils participent à la vie communale en finançant des voiries, l'éclairage public, qui n'existent cependant toujours pas dans l'impasse des remparts.

Aujourd'hui je vous demande de délibérer en m'autorisant à signer l'acte de reprise devant le notaire.

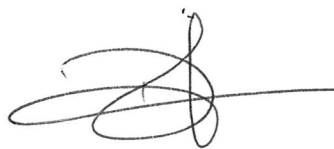
Le vote a lieu.

Mme Daniellot donne à l'assemblée les résultats du vote qui est de 7 contre et 6 pour. (Mme Daniellot et Mr Legros ne pouvant voter)

Mr Le Maire annonce à l'assemblée délibérante qu'au vu des résultats la reprise de l'impasse par la commune ne peut avoir lieu.

La séance est levée.

La secrétaire de séance, Florence DANIELLOT



Le Maire, Alain MALINOWSKI

